




ENDUIT ANTICORROSION

Available in English

SANTÉ CANADA	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		 <p>PEINTURES Classe 3 UN1263 G.E. : III</p>

SECTION I. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit :	Enduit anticorrosion
Utilisation :	Utilisé pour la protection contre la corrosion d'ouvrages métalliques, comme enduit d'étanchéité bitumineuse et régénération d'anciennes étanchéités.
Noms commerciaux :	Enduit anticorrosion PRO
Numéro de la fiche signalétique :	CA U DRU SS FS 023
Numéros de formules :	352.1 – 476.1
Date de révision :	13 mai 2008
Révisée par :	Michel Galtier, Responsable Santé et Sécurité (800) 567-1492 mgaltier@soprema.ca
Manufacturier :	Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : (819) 478-8163
Distributeur :	Division Resisto, Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : (819) 478-8408 – 1-887-478-8408
En cas d'urgence :	
SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00 – Heure de l'Est) :	(800) 567-1492
CANUTECH (Canada) (24h.) :	(613) 996-6666
CHEMTREC (É.-U.) (24h.) :	(800) 424-9300
Centre Antipoison (Québec) :	(800) 463-5060

NOTE D'URGENCE!!!

Liquide visqueux de couleur aluminium à odeur de solvants. ATTENTION! Ce produit et ses vapeurs sont inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flammes au point de fuite. Ne pas fumer. Ventiler adéquatement vers l'extérieur. Toutes les sources d'ignition doivent être éliminées près de l'aire de travail (étincelles provenant d'équipements ou d'interrupteurs, chaudières, veilleuse [pilot lights]) Des gaz ou des fumées toxiques et/ou irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique.

Ce produit peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. Nocif ou fatal si ingéré. Peut causer de graves lésions si le produit est aspiré dans les poumons lors de l'ingestion. L'inhalation de fortes concentrations de vapeurs de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central (maux de tête, nausées, étourdissements, somnolence, incoordination, perte de conscience).

SECTION II. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	10-30	0,5 mg/m ³	Non établie
Xylène	1330-20-7	10-30	100 ppm	150 ppm
Aluminium	7429-90-5	10-30	5 mg/m ³ (poudre pyro) 10 mg/m ³ (poussière de métal)	Non établie
Essences minérales	64742-48-8	5-10	Non établie	Non établie

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ*Effets de l'exposition à court terme (aiguë)***INHALATION :**

L'inhalation de vapeurs de xylène peut se produire lors de la manipulation de produit. L'exposition aux vapeurs de xylène au-dessus des limites d'exposition peut causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissement, nausées, fatigue, confusion et coma).

Xylène :

Le principal effet de l'inhalation de vapeurs de xylène est la dépression du système nerveux central (SNC), dont les symptômes sont les maux de tête, les étourdissements, la nausée et les vomissements. Des essais chez des volontaires ont montré qu'une concentration de 100 ppm est tolérée, mais que les concentrations supérieures ont des effets inadmissibles. Après 3 à 5 minutes, une concentration de 200 ppm environ peut provoquer une irritation du nez et de la gorge. Les expositions à une dose de quelque 700 ppm ont causé des nausées et des vomissements. Des concentrations très élevées (à peu près 10 000 ppm) pourraient entraîner de l'incoordination, la perte de conscience, une défaillance respiratoire et le décès. Dans certains cas, l'accumulation de fluide dans les poumons (œdème pulmonaire) peut être fatale. Les symptômes d'œdème pulmonaire, comme l'essoufflement et la difficulté à respirer, peuvent être différés de plusieurs heures après l'exposition. Toutefois, ces effets sont rarement observés, car le xylène est irritant et son odeur est identifiable à des concentrations beaucoup plus faibles. Le seul décès signalé est dû à l'exposition aux xylènes (composition en isomères non mentionnée et concentration inconnue) dans un espace clos. Des lésions hépatiques et rénales réversibles ont été signalées à la suite d'expositions graves au xylène. Les résultats des études à court terme réalisées chez des volontaires indiquent que le xylène peut avoir des effets sur le comportement neurologique tels que des altérations de la mémoire à court terme et du temps de réaction (300 ppm de xylène, avec exercice) et une perte d'équilibre corporel (de 65 à 400 ppm de *m*-xylène). L'exposition à des concentrations de xylènes mélangés de 300 ou de 400 ppm ou à des concentrations de *p*-xylène de 65 à 150 ppm n'avaient pas d'effets semblables. Cette variation des résultats est probablement due à des différences dans les effets étudiés, les conditions d'exposition, le développement d'une tolérance et l'absorption globale du xylène (qui augmente lors de l'exercice). (1)

Asphalte, Aluminium :

L'exposition n'est pas prévue par cette voie d'entrée sous utilisation normale du produit.

Essences minérales :

Aucune information disponible.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Des contacts fréquents et prolongés peuvent détruire la pellicule grasseuse de la peau et causer des rougeurs, des irritations et des dermatites.

Xylène :

Des études réalisées avec des isomères du xylène ont montré que le contact peut entraîner une irritation, des rougeurs et une sensation de brûlure de la peau. Ces effets sont réversibles en peu de temps (habituellement en moins d'une heure) lorsque le contact cesse. Le xylène liquide ou ses vapeurs peuvent être absorbés à travers la peau, mais l'absorption n'est pas aussi rapide que lors de l'inhalation ou de l'ingestion. Aucun effet nocif important n'est attendu par cette voie d'exposition. (1)

Asphalte, Essences minérales :

Peut causer une irritation de la peau. (2)

Aluminium :

Aucune information disponible.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux avec des larmoiements, de l'inconfort, des rougeurs et de la douleur. Le contact des yeux avec le produit peut causer des irritations modérées.

Xylène :

D'après les résultats des études réalisées chez les animaux, le liquide est probablement un irritant léger. De l'irritation oculaire a été signalée à une teneur en vapeurs de seulement 200 ppm. Des vacuoles cornéennes (poches de fluide ou d'air à l'intérieur de la cornée) ont aussi été signalées à la suite de l'exposition à des concentrations inconnues de vapeurs. Cet effet s'est avéré réversible en 8 à 11 jours chez 7 des 8 travailleurs. (1)

Asphalte, Essences minérales :

Peut être irritant pour les yeux. (2)

Aluminium :

Aucune information disponible.

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

INGESTION :

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit. Si une quantité significative du produit était ingérée, les symptômes comme ceux décrits pour l'inhalation pourraient se produire. Ce produit peut causer de l'irritation, des brûlures de la bouche et de la gorge et des douleurs abdominales. Le produit peut être aspiré (inhalé) dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration, même de petites quantités, peut avoir comme conséquence une accumulation de fluide dans les poumons, menaçante pour la vie. De graves dommages aux poumons (œdème), des difficultés respiratoires, l'arrêt cardiaque et la mort peuvent en résulter. (1)

Xylène :

D'après les résultats d'études chez des animaux, le xylène n'a qu'une faible toxicité par ingestion. L'ingestion de grandes quantités devrait avoir sur le SNC des effets comme des étourdissements, des nausées et des vomissements. Dans un cas, l'ingestion d'aliments probablement contaminés par le xylène a entraîné un œdème pulmonaire, des troubles hépatiques et le coma. La personne (un homme) a récupéré en moins de 2 heures après le traitement. L'ingestion n'est pas une voie courante d'exposition professionnelle. Même si aucun cas n'a été signalé, le xylène peut être aspiré, vu ses propriétés physiques (viscosité et tension superficielle). L'aspiration est l'inhalation d'une matière dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. Elle peut entraîner une irritation pulmonaire grave, des lésions aux tissus pulmonaires et le décès. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

CONTACT AVEC LA PEAU :

Xylène :

Le contact répété peut causer une dermatite (sécheresse et fissuration de la peau) vu son action dégraissante. Aucun des 24 volontaires n'a ressenti de sensibilisation cutanée. On a signalé l'apparition d'une allergie cutanée chez une personne (urticaire de contact) à la suite de l'exposition à des vapeurs de xylène (composition non mentionnée). Cette personne a été testée positive lors d'un test épicutané. Aucune information n'était fournie quant aux allergies antécédentes. Aucune conclusion n'a pu être tirée de ce seul cas sur le potentiel du xylène en tant qu'allergène cutané. (1)

Asphalte, Essences minérales :

Le contact répété ou prolongé peut causer de l'irritation. (2)

Aluminium :

Aucune information disponible.

INHALATION :

Xylène :

Voir effets décrits ci-dessous.

Asphalte, Aluminium :

L'exposition n'est pas prévue par cette voie d'entrée sous utilisation normale du produit.

Essences minérales :

Aucune information disponible.

EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX :

Xylène :

L'exposition à long terme au xylène peut avoir des effets nocifs sur le système nerveux central, mais l'information existante ne suffit pas pour permettre de tirer des conclusions définitives. Des symptômes, tels que maux de tête, irritabilité, dépression, insomnie, agitation, fatigue extrême, tremblements et altérations de la concentration et de la mémoire à court terme, ont été signalés à la suite d'une exposition professionnelle à long terme au xylène et à d'autres solvants. Cette condition est souvent dite « syndrome des solvants organiques ». Malheureusement, l'étude de ces effets a fourni très peu d'information faisant une distinction entre l'exposition au xylène et l'exposition aux autres solvants. Parmi les autres carences des études, nous pouvons mentionner un signalement inadéquat de la durée et du niveau d'exposition ainsi qu'un mauvais appariement des témoins. Lors d'une étude récente, 175 employés furent exposés à une concentration moyenne de xylène de 21 ppm pendant 7 ans en moyenne. Des symptômes subjectifs comme de l'anxiété, une tendance à oublier, de l'incapacité de se concentrer et des étourdissements furent signalés. Les xylènes comptaient pour plus de 70 % de l'exposition globale. Cette étude est, elle aussi, limitée par les facteurs déjà mentionnés. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

EFFETS SUR LE SANG :

Xylène :

Les anciens rapports associent parfois l'exposition au xylène à certains effets sur le sang (entre autres, à la leucémie) qui, on le sait maintenant, sont causés par le benzène. Rien n'indique que le xylène non contaminé puisse causer ces effets. Une réduction du nombre des plaquettes sanguines fut observée chez 12 hommes sur 27 exposés à une concentration de xylène mélangé (composition non mentionnée) allant jusqu'à 200 ppm. Une fois l'exposition terminée, la numération plaquettaire redevenait normale. L'information fournie par cette étude n'est pas suffisante pour permettre d'en tirer quelque conclusion que ce soit. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

EFFETS SUR LE FOIE ET LES REINS :

Xylène :

Un certain nombre de rapports de cas et d'études en milieu de travail semblent indiquer que l'exposition professionnelle à long terme au xylène peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Toutefois, il n'est pas possible d'attribuer ces effets directement à l'exposition au xylène, car elle était généralement accompagnée d'une exposition à d'autres produits chimiques, en particulier à d'autres solvants; de plus, aucune information n'était fournie sur les niveaux et la durée de l'exposition. Lors d'une étude récente, 175 employés ont été exposés, en moyenne pendant 7 ans, à une concentration moyenne de xylène de 21 ppm. Aucun effet sur le foie ou les reins ne fut signalé. Les xylènes constituaient plus de 70 % de l'exposition totale. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Xylène :

Quatre études cas-témoins ont porté sur l'exposition au xylène. Dans aucune étude, la plupart des cancers n'étaient pas significativement associés à l'exposition au xylène. La plupart des résultats étaient basés sur un petit nombre, la plupart des études impliquaient l'exposition à d'autres substances potentiellement nocives, et la cohérence des conclusions est faible. Toutefois, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a décidé que les données actuelles ne permettent pas d'établir la cancérogénicité du xylène chez l'humain. Aucune conclusion ne peut être tirée de l'information recueillie chez les animaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu qu'il est impossible de classer le xylène en fonction de sa cancérogénicité chez l'humain (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné le xylène impossible à classer comme cancérigène chez l'humain (A4). Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé le xylène dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

Aluminium :

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit chimique. L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas assigné de désignation de cancérogénicité pour ce produit chimique. ACGIH a proposé une désignation de cancérogénicité A4 (non classable comme un cancérigène chez l'humain) (métal aluminium et composés insolubles). Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

Asphalte, Essences minérales :

Aucune information disponible.

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ :

Xylène :

Plusieurs études de populations humaines semblent indiquer un lien entre l'exposition aux solvants organiques (y compris le xylène) et une augmentation de l'occurrence des fausses-couches ou des malformations congénitales. Toutefois, dans la majorité des cas, il y avait exposition à divers solvants en même temps, l'exposition était mal définie et le nombre de cas étudiés était petit. Dans l'ensemble, aucune conclusion ne peut être tirée quant aux effets de l'exposition au xylène sur l'enfant avant sa naissance, car l'information est inadéquate. À des concentrations non toxiques pour la mère, le xylène (isomères mélangés) a montré des effets fœtotoxiques chez l'animal (ossification retardée et effets sur le comportement). L'information recueillie chez les animaux mentionne que les xylènes ne sont pas tératogéniques ou embryotoxiques à des niveaux d'exposition qui ne sont pas nocifs pour la mère. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION :

Xylène :

Une augmentation des dérèglements menstruels a été signalée chez les femmes exposées à des solvants organiques comme le benzène, le toluène et les xylènes. Il n'est pas possible d'attribuer ces effets aux xylènes en particulier. Le peu d'information recueillie chez les animaux semble indiquer que les xylènes n'ont pas d'effets sur la reproduction. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ :

Xylène :

Peu d'études ont été réalisées sur la mutagénicité possible de xylènes mélangés (composition non établie) sur les travailleurs exposés au travail. Dans une étude, le xylène contenait de l'éthylbenzène, et dans l'autre il y avait co-exposition avec d'autres solvants incluant le benzène. Ces études (induction d'échanges de chromatide sœur et aberrations chromosomiques dans les lymphocytes humains [globules blancs]) étaient négatives. Des résultats négatifs ont aussi été obtenus dans une étude où des volontaires étaient exposés à 40 ppm de xylènes mélangés pendant deux semaines. Cependant, aucune conclusion ne peut être tirée à cause des limites telles que petites populations étudiées et exposition à d'autres produits chimiques en même temps. Il n'y a eu aucune augmentation des aberrations chromosomiques et des échanges de chromatide sœur sans activation métabolique, dans les lymphocytes humains cultivés. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

SUBSTANCES SYNERGIQUES :

Xylène :
L'exposition à certains solvants apparentés tels que benzène, toluène et éthanol (alcool) ralentit l'élimination du xylène de l'organisme, ce qui en augmente la toxicité. Chez le rat, l'exposition au xylène en même temps qu'à d'autres solvants a un effet additif quant à la nocivité sur l'acuité auditive. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

ACCUMULATION POTENTIELLE :

Xylène :
Les trois isomères du xylène sont facilement absorbés par inhalation et ingestion et ils sont largement distribués dans tout l'organisme. Une petite quantité peut être absorbée à travers la peau. La majorité du xylène absorbé est dégradé, en majeure partie dans le foie, puis éliminé dans l'urine. Des petites quantités de ce produit sont éliminées telles quelles dans l'air expiré. Il existe un faible potentiel d'accumulation. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

SECTION IV. PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU :

Retirer les vêtements contaminés. Laver à fond la région affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION :

En cas d'inhalation de gaz ou de vapeurs, évacuer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

INGESTION :

Ne pas provoquer le vomissement. Communiquer immédiatement avec un centre antipoison. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration des vomissements dans les poumons. Maintenir la victime au repos et appeler immédiatement un médecin.

SECTION V. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Inflammable 1C (NFPA)

EXPLOSIBILITÉ : Sensibilité aux chocs : Non
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.

POINT D'ÉCLAIR : 30°C (ASTM D-93)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : 527°C (xylène)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume) 1-7 (xylène)

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION :

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut exploser ou s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

PRODUITS DE COMBUSTION :

Des fumées ou des gaz toxiques et/ou irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et/ou irritants : CO, CO₂, aldéhydes, cétones, acroléine, composés halogénés, oxyde d'aluminium.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU :

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, approuvé par les normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie considérant le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et s'il n'y a pas de risques dans la région avoisinante, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

MOYENS D'EXTINCTION :

Ne pas utiliser d'eau ou d'agents d'extinction halogénés. Utiliser des poudres chimiques sèches ou du CO₂, sable sec.

SECTION VI. MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**FUITES / DÉVERSEMENTS :**

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit disposé. Ne pas toucher ou marcher dans le matériel déversé. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces restreints. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de votre localité.

SECTION VII. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**MANUTENTION :**

Ce produit et ses vapeurs sont inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle soient suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE :

Entreposer à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et de bâtiments ainsi qu'à toutes réglementations en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir les extincteurs appropriés et des absorbants en cas de fuite près des lieux d'entreposage. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS :	Porter des gants en caoutchouc nitrile, en polyalcool.
RESPIRATOIRE :	Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.
YEUX :	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.
AUTRES :	Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.
CONTRÔLE DES VAPEURS :	Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
ODEUR ET APPARENCE :	Liquide visqueux de couleur aluminium à odeur de solvants.
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Plus lourd que l'air
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	0,7 (xylène)
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Non disponible
POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
DENSITÉ (H₂O = 1) :	1,20 kg/L
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Insoluble
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :	417 g/L
VISCOSITÉ :	2300 Centipoises (Visco Brookfield LVT)

SECTION X. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Ce matériel est stable.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Éviter la chaleur excessive.
INCOMPATIBILITÉ :	Les bases, les acides ou les oxydants puissants, eau, composés halogénés, oxydes métalliques.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :	Aucun identifié.
POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :	Non

SECTION XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

Xylène : (1) CL50 (rat) : 6350 ppm (exposition de 4 heures) (isomères non spécifiés et éthylbenzène)
DL50 (oral, rat) : 5400 mg/kg
DL50 (cutané, lapin) : 12180 mg/kg; plus de 1700 mg/kg (xylènes mélangés – composition non définie)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Information non disponible.

Effets de l'exposition à court terme (aiguë)

INHALATION :

Xylène :

L'effet principal de l'inhalation de xylène est sur le système nerveux central (SNC). Il y a en premier une stimulation suivie de dépression, de somnolence, d'incoordination et d'inconscience à approximativement 2000 ppm. La mort à des concentrations plus élevées est la défaillance respiratoire due à la dépression du SNC et/ou à l'accumulation du fluide dans les poumons (œdème pulmonaire). L'irritation des voies respiratoires, causant une diminution du taux respiratoire, a été rapportée. Le RD50, la concentration qui produit une diminution de 50% du taux respiratoire chez les souris, est de 2440 ppm. On s'attend à ce que cette concentration produise une irritation intolérable aux yeux, au nez et à la gorge (irritation sensorielle) chez l'homme. Des effets comportementaux tels que des effets sur des comportements acquis et conditionnement d'évitement ont été observés chez les animaux suite à l'inhalation à court terme. La perte de l'ouïe principalement aux mi-féquences, a été observée chez les rats suite à des expositions à court terme (800 ppm et plus durant 6 semaines ou 1450 ppm durant 3 jours) au xylène. Un niveau sans effet n'a pas été déterminé et la réversibilité n'a pas été évaluée. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

IRRITATION DES YEUX :

Xylène :

L'application de xylène a causé une irritation légère et des dommages cornéens très légers et passagers chez les lapins. L'exposition à la vapeur (concentration inconnue) aux xylènes mélangés (composition non définie) a provoqué des vacuoles fines dans les cornées des chats qui ont disparu en 24 heures. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

IRRITATION DE LA PEAU :

Xylène :

Une application simple d'une quantité non spécifiée de xylènes (composition non spécifiée) a causé l'irritation et le gonflement chez les lapins et les cochons d'Inde. L'application de 0,5 du mélange de xylène (composition non spécifiée) sur la peau du lapin pendant 24 heures a causé une irritation modérée. L'application répétée, 10-20 fois sur une période de 2 à 4 semaines, de xylènes mélangés sur la peau de lapin a causé une irritation modérée à marquée, gonflement et mort du tissu. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

ORGANES CIBLES :

Xylène :

En général, des études sur des animaux ont fourni peu d'évidence des dommages au foie, aux reins ou aux poumons, ni aucun autre effet significatif à long terme sur la santé suite à l'inhalation à long terme. Aucun effet n'a été observé après l'exposition des rats ou des chiens aux xylènes mélangés jusqu'à 810 ppm, 6 heures/jour durant 13 semaines. Quelques études ont montré des effets subtiles et réversibles du sang aux concentrations au-dessus de 1000 ppm. Cependant, des xylènes n'ont pas été démontrés comme la cause du cancer du sang comme le benzène. On n'a observé aucun résultat important après l'administration par voie orale de 1000 mg/kg (rats) et 2000 mg/kg (souris) de xylènes mélangés durant 90 jours. De même, on a observé le poids corporel réduit seulement chez les rats mâles alimentés de 500 mg/kg du même xylène mélangé durant 103 semaines. Aucun effet significatif n'a été noté chez les souris alimentées jusqu'à 1000 mg/kg durant 103 semaines. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

CANCÉROGÉNÉICITÉ :

Xylène :

Les études sur des xylènes mélangés par voie orale chez les rats (jusqu'à 500 mg/kg pendant 103 semaines) et les souris (jusqu'à 1000 mg/kg pendant 103 semaines) n'ont trouvé aucune augmentation reliée au traitement sur l'incidence de tumeurs. Dans une autre étude sur la cancérogénicité, le xylène (composition non spécifiée) a été administré aux rats (jusqu'à 500 mg/mg pendant 104 semaines). Le rapport de cette étude était si médiocre qu'il n'est pas possible d'évaluer les résultats. Un certain nombre d'études ont recherché si l'exposition aux xylènes cause le cancer de la peau. La conduite et le rapport de ces études ne permettent aucune conclusion d'être tirée. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a déterminé qu'il y a évidence insuffisante sur la cancérogénicité du xylène chez les animaux. (1)

Aluminium :

Suite à des expositions par différentes voies, aucun effet cancérogène attribuable à la poudre de métal d'aluminium n'a été observé dans des études sur des animaux. (1)

Asphalte, Essences minérales :

Aucune information disponible.

SECTION XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS SUR LA REPRODUCTION :

Xylène :

Aucun effet nocif sur la reproduction n'a été noté chez les rats mâles ou femelles quand ils ont été exposés jusqu'à 500 ppm de xylènes mélangés dans une étude sur une génération simple. Aucune conclusion négative ferme ne peut être tirée de cette étude, car la dose maximum tolérée ne peut avoir été atteinte. L'ingestion de xylènes mélangés pendant jusqu'à 2 années n'a causé aucun effet négatif observable dans les organes reproducteurs des rats mâles et femelles (jusqu'à 500 mg/kg/jour) ou des souris (jusqu'à 1000 mg/kg/jour). (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ :

Xylène :

Dans trois études, on a observé des effets fœtotoxiques (ossification retardée et effets comportementaux) chez la progéniture des rats exposés par inhalation à 500 ppm de xylènes mélangés avec jusqu'à 20% éthylbenzène. Dans une autre étude, la fœtotoxicité (poids diminué) a été observée dans la progéniture femelle des rats exposés jusqu'à 500 ppm de xylènes mélangés (12,8% éthylbenzène). On n'a observé aucun signe de toxicité maternelle dans ces études. Dans d'autres études où des rats et des souris ont été exposés par inhalation ou ingestion, des effets nocifs dans la progéniture (tératogénicité, embryotoxicité et/ou fœtotoxicité) n'ont pas été observés ou ont été observés en présence des effets nocifs significatifs chez les mères. Quelques autres études n'ont pas été évaluées en raison des limites significatives du plan d'étude par exemple, du rapport médiocre des détails et/ou des effets d'exposition, et de l'évaluation insuffisante de toxicité maternelle. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

MUTAGÉNICITÉ :

Xylène :

Des résultats négatifs ont été constamment obtenus dans une variété d'études en utilisant des animaux vivants et des cellules cultivées. Les xylènes mélangés (compositions non définies) ont donné des résultats négatifs dans un certain nombre d'analyses bactériennes, avec et sans activation métabolique. Des résultats négatifs ont été obtenus dans une variété d'essais chez des animaux vivants exposés par un certain nombre de voies d'exposition. Des essais sur le dommage aux chromosomes chez des rats et des souris (cytogénétique et micronucleus d'os-moelle) (par voie orale, injection et inhalation) étaient négatifs. Des résultats négatifs ont été également obtenus en analyses mortelles dominantes chez les rats et les souris suite à l'administration par injection de doses maximum suffisantes. (1)

Asphalte, Aluminium, Essences minérales :

Aucune information disponible.

SECTION XII. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX :

Suite à un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et/ou d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII. ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT :

Ce produit est considéré comme matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou d'états) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

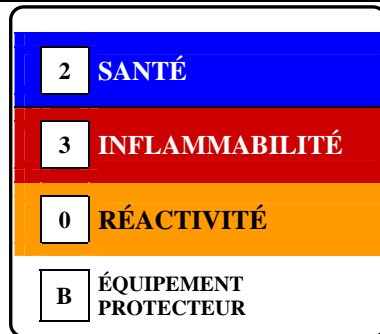
SECTION XIV. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

NOM DU PRODUIT :	Enduit Anticorrosion	NIP :	UN 1263
CLASSIFICATION (TMD - DOT) :	Classe 3	APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :	Peintures
LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES :		GROUPE D'EMBALLAGE :	III
Canada :	CAN / CGSB-43.150-97		
États-Unis :	CFR 49 parts 100 à 199		

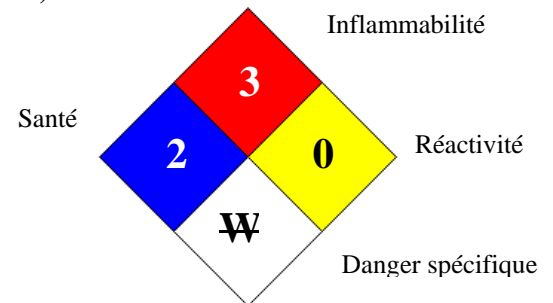
SECTION XV. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT : Classe B2 : Liquide inflammable (point d'éclair inférieur à 37,8°C).
 Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets (xylène a des effets tératogènes et embryotoxiques).
 Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets (asphalte et xylène ont des effets irritants).
LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

HMIS (États-Unis) :



NFPA (États-Unis) :



SECTION XVI. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Glossaire :

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ANSI : American National Standards Institute
ASTM : American Society for Testing and Materials
CAS : Chemical Abstract Services
CFR : Code of Federal Regulations (États-Unis)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
CSA : Association Canadienne de Normalisation
CL50 : Concentration d'une substance dans l'air qui cause la mort d'au moins 50% d'une population animale définie.
DL50 : Dose d'une substance qui, lorsque administrée par une voie d'entrée définie sur un essai animal, cause la mort d'au moins 50% de cette population animale définie.
DOT : Department of Transportation (États-Unis)
EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)
HMIS : Hazardous Material Information System
LIS : Liste intérieure des substances (Canada)
NFPA : National Fire Protection Association
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
NTP : National Toxicology Program (États-Unis)
OSHA : Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
RTECS : Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SIMDUT : Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail
TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps
TSCA : Toxic Substances Control Act

Références :

- (1) CHEMINFO (2008) Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton Ontario, Canada
- (2) Fiche signalétique du fournisseur

Fiche préparée par : Michel Galtier
Pour plus de renseignements : SOPREMA Canada 1800-567-1492

Les fiches signalétiques de RESISTO sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.resisto.ca>

Justification de la mise à jour :

- Le nom du produit « Enduit d'étanchéité élastomère anticorrosion Resisto » a été remplacé par « Enduit anticorrosion ».
- Ajout de la Limite d'exposition (TLV-TWA) pour l'aluminium. (Section II)
- Modification des données de Cancérogénicité de l'aluminium. (Sections III et XI)
- Modification des symboles Équipement protecteur (HMIS) et Danger spécifique (NFPA). (Section XV)

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Codes à barres :

Enduit anticorrosion : 6 23680 65793 9 6 23680 65799 1 6 23680 65800 4